

Compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 9 Avril 2021

Le Conseil Municipal, convoqué en date du 2 avril 2021, s'est réuni en présence de :

Jean-Michel POINAS, Gilbert GUILLAUMOND, Gladys DURIEUX, Nicolas PEYRARD, Bruno RASCLE, Nicole BARRALLON, Chantal POULY, Olivier CIGIOTTI, Christian RASCLE, Carmen CROUZET-GAILLARD, Hubert RASCLE, Chloé BOUCHET, Pierrick FRISON.

Excusées : Martine THERMEAU qui a donné pouvoir à Gladys DURIEUX et Agnès FAUGIER qui a donné pouvoir à Pierrick FRISON

Gladys DURIEUX est désignée comme secrétaire de séance.

13 élus présents, 2 pouvoirs, 15 voix délibératives.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 12 février 2021

Séance se déroulant à huis clos.

1. Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2021

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (21.90%) est transféré pour partie aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 37.58% (soit le taux communal de 2020 : 15.68% + le taux départemental de 2020 : 21.90%).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour les taxes locales directes pour 2021 et conserve donc les taux suivants, soit :

- Taxe foncière (bâti) : 37.58 %
- Taxe foncière (non bâti) : 60.00 %

2. Dépenses 2020 pour l'école publique

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les décomptes des dépenses de l'école publique de l'année 2020 des communes de Saint Pal de Mons et de St Romain Lachalm.

Le nombre total d'élèves est de 125 dont 86 de St Pal de Mons et 39 de St Romain Lachalm.

La participation à la charge de la commune de St Pal de Mons s'élève donc à 51 578,26 €

La participation à la charge de la commune de St Romain Lachalm s'élève à 23 109.39 €

3. Voiries forestières : choix de l'entreprise pour les travaux

Suite aux résultats de la consultation des entreprises pour le programme de travaux d'amélioration de la desserte forestière, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu l'entreprise SLTP, sis le Betz de Verne, 43200 LAPTE pour un montant de 124 797.00 € HT.

4. Vote du Budget Primitif Communal et Assainissement 2021

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, chapitre par chapitre, les budgets primitifs 2021 de la commune et de l'assainissement se présentant comme suit :

Budget Communal :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	838 524.00 €	1 341 524.00 €
Dépenses	838 524.00 €	1 341 524.00 €

Budget Assainissement :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	67 340.00 €	72 231.05 €
Dépenses	67 340.00 €	72 231.05 €

5. Mise à jour du plan de financement pour l'aménagement des abords de l'école publique

Lors de la séance du 12 février dernier, l'entreprise Eiffage Route a été choisie pour effectuer les travaux d'aménagements des abords de l'école publique de Lichemiaille. Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé la mise à jour du plan de financement pour le transmettre aux financeurs et ainsi optimiser les aides.

Coût du Projet		Financement	
Travaux	75 370.67 € HT	Département (37.63%)	30 000.00 €
Maitrise d'œuvre	4 346.73 € HT	Bonus Relance (42.67%)	33 773.92 €
		Autofinancement (20%)	15 943.48 €
TOTAL	79 717.40 € HT	TOTAL	79 717.40 €

6. Déclassement d'une partie du domaine public à Lautat

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de déclasser une partie désaffectée du domaine public à Lautat en vue de l'aliénation à un riverain.

7. Acquisition parcelles à la Faye pour agrandissement chemin rural

Afin de desservir les habitations de l'impasse des blés, il est nécessaire d'agrandir le chemin rural. Pour cela, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition des parcelles N° B995 de 96m² et N° B997 de 35m².

8. Décision sur le non-transfert du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes

Comme le prévoit l'article 136 de la loi du 24 mars 2014, dite loi « Alur », le Conseil Municipal à l'unanimité, s'est opposé au transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la communauté de communes du Pays de Montfaucon au 1^{er} juillet 2021.

9. Mise à jour du tableau des effectifs

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du 23 février 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé la suppression des postes suivants :

- un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à 35h00 suite à la nomination de l'agent au grade de rédacteur
- un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à 32h00 suite à l'avancement de grade de l'agent

10. Désignation membres commission Environnement – Développement Durable

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé la création d'une commission extra-municipale Environnement – Développement Durable qui aura pour rôle :

- organiser les journées de l'environnement :
 - * nettoyage de printemps
 - * concours piles usagées...
- mise en place de composteurs collectifs
- sensibilisation à l'apiculture
- divers sujets

Et a désigné les représentants suivants :

Délégués du conseil :

Mr Nicolas PEYRARD (président)
Mme Nicole BARRALLON
Mr Hubert RASCLE
Mme Agnès FAUGIER

Délégués extérieurs :

Mr Gabriel BERGERON
Mme Céline BRUNON
Mr Cédric GIROUD
Mr David GAUCHER
Mme Noémie COSTET

11. Présentation du Rapport annuel 2020 sur la qualité des Eaux destinées à la consommation humaine

Le conseil municipal à l'unanimité, a adopté le rapport annuel 2020 sur la qualité des Eaux destinées à la consommation humaine

12. Lecture des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décision n°D2021-01 : Attribution du marché pour l'élaboration du PLU de la commune au groupement JD URBANISME / PRO AND CO / ECOTOPICS sise 847, route de Frans à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69400) pour un montant hors-taxes total de 28 250.00 € soit 33 900.00 € TTC.

La secrétaire de séance,
Gladys DURIEUX

